

N°566 du 6-02-2011

SARL ALAIN DURET PROMOTEUR CONSTRUCTEUR
Société à responsabilité limitée au capital de 45 000 euros
Siège social : 19, Rue Saint Nicolas
85600 MONTAIGU
417 492 071 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 4 JANVIER 2011
--

L'an deux mille onze,
Le 4 janvier,
A 11 heures 30,
Au siège social à MONTAIGU,

Monsieur Alain DURET, demeurant 19, Rue des Trois Provinces – 44190 BOUSSAY

Associé unique et seul gérant de la société SARL ALAIN DURET PROMOTEUR CONSTRUCTEUR,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "DURET HOLDING", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 – DENOMINATION SOCIALE

"La dénomination de la Société est : **DURET HOLDING.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à la Société ORATIO Avocats sise 5, Rue Albert Londres – BP 90310 – 44303 NANTES Cedex 3 pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Alain DURET

